

Compte rendu — Atelier 2

Table de concertation sur le plan régional
des milieux humides et hydriques (PRMHH)
de la MRC de l'Île d'Orléans



28 avril 2021

19 h à 21 h 30

Note d'introduction

Transfert Environnement et Société a été mandaté par la MRC de l'Île d'Orléans pour assurer l'animation et la facilitation des échanges, ainsi que la prise de notes de l'atelier faisant l'objet du présent document.

Ce document rapporte de façon synthétique les principaux propos échangés et recueillis. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.

Table des matières

Note d'introduction.....	ii
1. Mot de bienvenue et bonnes pratiques pour les rencontres virtuelles.....	1
2. Approbations.....	1
Ordre du jour.....	1
3. Approbation du compte rendu et suivis.....	1
4. Présentations.....	2
Retour sur le sondage / Avancement et étapes de la démarche d'élaboration du PRMHH.....	2
Bilan de l'analyse FFOM par enjeux et unités géographiques	4
5. Atelier participatif	7
6. Prochaines étapes	8
Annexe 1 — Présentations de la rencontre	9
Annexe 2 — Document sur les statuts de la Table de concertation	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3 — Questions envoyées à la MRC après l'Atelier #1	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 4 — Résultats finaux des ateliers participatifs	10

1. Mot de bienvenue et bonnes pratiques pour les rencontres virtuelles

Mme Alexandra Boileau, de Transfert Environnement et Société, souhaite la bienvenue aux membres. Elle rappelle les consignes de la rencontre ainsi que les bonnes pratiques de fonctionnement en mode virtuel.

M. Simon Lemieux, urbaniste à la MRC de l'Île-d'Orléans, souhaite également la bienvenue aux membres et les remercie d'avance pour leur participation à cette Table de concertation sur le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Mme Boileau présente l'objectif de la rencontre qui est de déterminer les attentes et la vision des parties prenantes quant aux objectifs de conservation.

La présentation est disponible à l'Annexe 1.

2. Approbations

Ordre du jour

Mme Boileau présente l'ordre du jour de la rencontre et invite les membres à intervenir. L'ordre du jour proposé est accepté.

Compte rendu et suivis

Mme Boileau mentionne que le compte rendu de la première rencontre de la Table de concertation a été envoyé à tous les membres le 7 avril 2021 et aucune demande de modification n'a été reçue en amont de la rencontre. Mme Boileau ajoute que des questions reçues par courriel concernaient l'Annexe 3 et rappelle que cette annexe fut ajoutée pour répondre aux questions issues du sondage de rétroaction sur le premier atelier. Certaines de ces questions ont été intégrées à la [Foire aux questions](#) sur le site de la MRC de l'Île d'Orléans ou ont été répondues directement par courriel.

Mme Boileau remercie les participants pour leur contribution et leur implication à la Table en faisant parvenir leurs questions et préoccupations entre les ateliers ce qui permet d'améliorer l'organisation des rencontres et d'en bonifier le contenu. Certaines questions reçues devancent la démarche de la MRC et celles-ci seront répondues au fil des rencontres.

Le compte-rendu de la rencontre du 24 février 2021 est accepté.

Éléments de suivi

M. Lemieux effectue un retour sur trois éléments clés afin de structurer les réflexions des prochaines rencontres :

1. Planification vs réglementation : le PRMHH est un outil de planification régionale et non de réglementation. Il ne remplace pas la législation et les règlements déjà existants visant à protéger les MHH.

2. Situation particulière de l'Île d'Orléans : plusieurs des questions soulevées à la Table sont plus larges que les objectifs d'un PRMHH. C'est en partie causé par l'absence d'organisme de bassin versant (OBV) sur le territoire de la MRC. Il n'y a donc pas de Plan directeur de l'eau (PDE)¹ pour le territoire de l'Île d'Orléans.
3. Cartographie des milieux humides et hydriques (MHH) : L'ensemble des MHH sont protégés par la législation. À l'échelle de travail de la MRC pour le PRMHH, une caractérisation simplifiée a été réalisée en effectuant une validation terrain des complexes identifiés par Canards Illimités afin de cibler les MHH d'intérêt pour la conservation, mais les autres ne seront pas exclus de la protection découlant de la législation.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 1	
Pourquoi l'échéancier est aussi serré au lieu d'attendre à l'automne pour tenir les rencontres en présentiel ?	Mme Boileau rappelle qu'étant donné que le PRMHH doit être complété et transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) avant juin 2022, l'échéancier a été prévu en fonction de cette date limite. M. Lemieux ajoute que le calendrier a initialement été établi avant la pandémie, le calendrier et le format des rencontres fut modifié afin de s'ajuster au nouveau contexte. L'échéancier fut également structuré afin que le plus grand nombre d'acteurs soient présents aux rencontres, notamment en tenant compte de la saison agricole.

3. Présentations

Retour sur le sondage / Avancement et étapes de la démarche d'élaboration du PRMHH

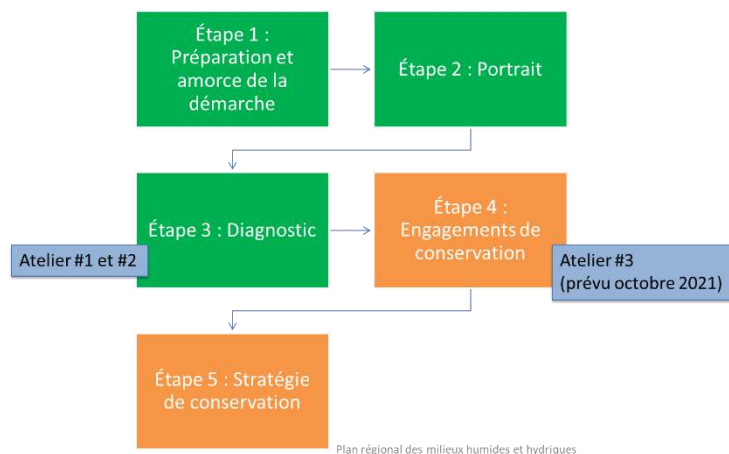
Éléments de suivi – Sondage de rétroaction

Mme Boileau présente un suivi du sondage de rétroaction (voir la présentation à l'Annexe 1).

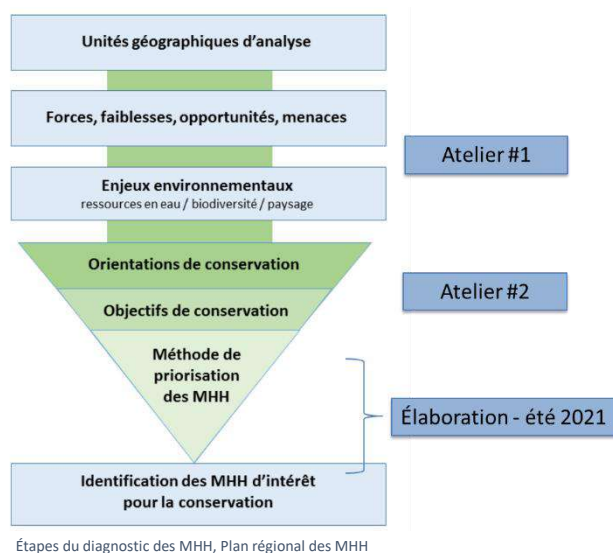
Avancement et étapes de la démarche d'élaboration du PRMHH

Mme Boileau invite M. Edison Sierra, aménagiste à la MRC de l'Île-d'Orléans, à présenter l'avancement et les étapes de la démarche d'élaboration du PRMHH. Le deuxième atelier s'inscrit dans l'étape 3 de la démarche, soit le diagnostic environnemental (voir le schéma ci-dessous).

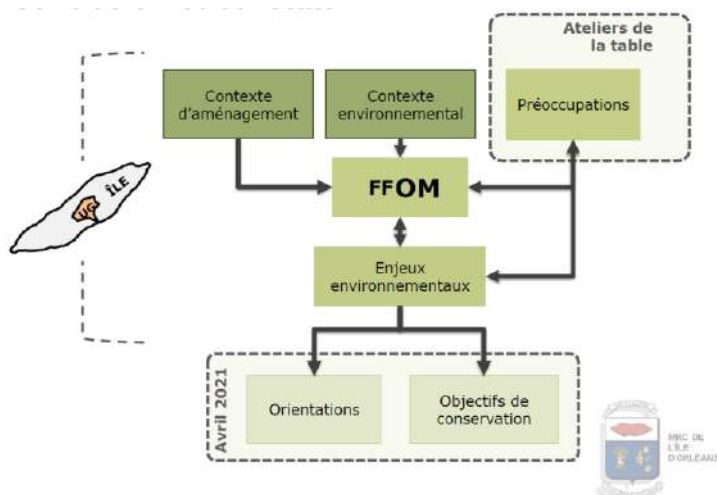
¹ La réalisation d'un PDE consiste à effectuer des recherches afin de définir une analyse du territoire, composée d'un portrait et d'un diagnostic, puis à réfléchir aux enjeux et orientations, avant d'élaborer un plan d'action. Les autres MRC au Québec ont donc une base de connaissances sur l'eau (surface et souterraine), des enjeux déjà identifiés, et un plan d'action découlant de leur PDE pour amorcer l'élaboration du PRMHH.



L'atelier #2 concerne principalement les orientations et objectifs de conservation qui permettra à la MRC d'élaborer la méthode de priorisation des MHH (analyse multicritère) qui servira ensuite à identifier les MHH d'intérêts pour la conservation.



Concernant la démarche spécifique à l'Île d'Orléans, M. Sierra rappelle que la Table de concertation permet d'intégrer les préoccupations du milieu dans toutes les étapes de la démarche.



M. Sierra effectue un retour sur une question du sondage de rétroaction concernant l'importance des enjeux environnementaux qui ont été présentés lors de l'Atelier #1. Ainsi, 4 grands enjeux sont ressortis comme étant prioritaires :

1. Qualité de l'eau et l'approvisionnement
2. Inondation et érosion
3. Biodiversité et écosystème
4. Paysage et cohabitation harmonieuse

Bilan de l'analyse FFOM par enjeux et unités géographiques

Mme Marie-Ève Dion, biologiste pour le Groupe Hémisphères, débute sa présentation en mentionnant que des analyses FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) par unité géographique et pour l'Île d'Orléans ont été réalisées et présente ensuite deux exemples illustrant différents enjeux environnementaux (voir la présentation aux pages 25-29 de l'Annexe 1).

Vision de conservation

M. Lemieux présente les éléments tirés du sondage de rétroaction de l'Atelier #1 à propos de la vision de conservation que l'Île d'Orléans devrait prendre par le PRMHH pour les 10 prochaines années. Ces éléments ont permis à la MRC de mieux cibler les orientations et objectifs du PRMHH (voir la présentation à la page 30 l'Annexe 1).

M. Lemieux définit ensuite les orientations et objectifs en fonction du Guide PRMHH du MELCC :

- Orientation
 - o Détermine les pistes d'action qui contribueront à préserver les forces ou à résoudre les faiblesses qui touchent un enjeu donné.
- Objectif
 - o Détermine l'état de conservation souhaité en proposant des cibles à atteindre.
 - o Souvent précisés à l'aide de seuils, d'une localisation géographique et d'un échéancier.

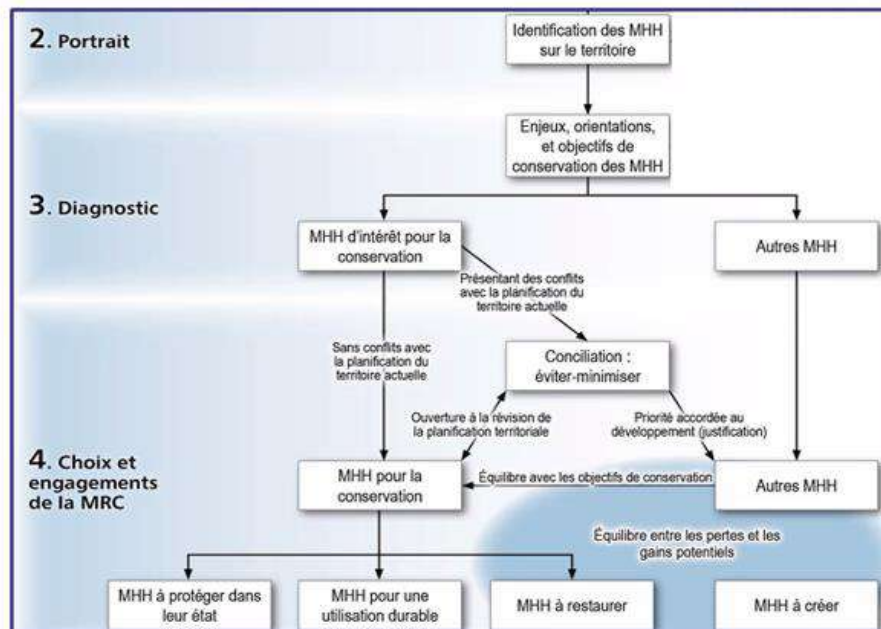
Au cours de l'été 2021, l'équipe de la MRC procèdera à l'élaboration d'une méthode de priorisation et d'identification des MMH d'intérêt pour la conservation. L'analyse multicritère permettra de générer des pondérations en fonction de critères préétablis. M. Lemieux ajoute qu'il est possible que le résultat révèle d'éventuelles problématiques entre la conservation des MHH d'intérêts, les intentions de développement envisagées et les utilisations du territoire.

Le schéma ci-dessous, tiré du [Guide du MELCC sur les PRMHH](#), est présenté par M. Lemieux en expliquant que l'ensemble des MHH seront considérés et non seulement les MHH d'intérêt pour la conservation. M. Lemieux indique qu'aucune perte nette est visée pour l'ensemble des MHH, mais qu'il y aura un enjeu supplémentaire pour les MMH d'intérêt pour la conservation, puisqu'il y aura des conciliations à faire entre les usagers et les objectifs de conservation. Certains MHH pourraient alors être davantage priorisés pour du développement ou une utilisation durable, d'autres seront priorisés pour une protection ou une restauration, etc.

Il est donc possible que l'identification des MHH d'intérêt pour la conservation varie en fonction de la conciliation. M. Lemieux ajoute que l'étude de chacun des MHH permettra d'arriver à l'équilibre

d'aucune perte nette. M. Lemieux précise également que lors d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour réaliser des travaux dans un MHH, le ministère analysera désormais la demande en fonction du PRMHH.

Identification des MHH d'intérêt



Tiré de la présentation du MELCC

M. Lemieux présente ensuite le type d'actions qui pourraient être mises en place selon les orientations et les objectifs déterminés (voir la présentation à l'Annexe 1).

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 2	
Durant la présentation, il fut mentionné que l'unité géographique « UG 12 » offre un point de vue d'intérêt sur le fleuve et la rive-sud, mais à mon avis, toute l'île d'Orléans offre un point de vue d'intérêt sur le fleuve et la rive-sud. Je trouve particulier que ce soit mentionné dans ce cas-ci. J'ai une inquiétude par rapport à la sélection des MH qui apparaissent faciles à conserver, parce qu'ils ne sont pas en conflit d'usage, mais auront-ils un réel bénéfice pour régler les problématiques à l'île d'Orléans, par exemple reliées à la qualité et l'approvisionnement en eau?	M. Lemieux précise qu'actuellement, tous les milieux humides sont protégés par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Le défi actuellement est de connaître ces MHH. L'outil de base de la MRC actuellement est la carte réalisée par Canards Illimités qui a servi pour faire une validation terrain. Par la suite, la MRC déterminera quels sont les MHH qui ont un intérêt supplémentaire pour la conservation selon les enjeux et préoccupations du milieu, mais sans oublier que les autres MHH demeurent tout de même protégés par la LQE même s'ils ne sont pas désignés comme MHH d'intérêt. Le choix des MH à conserver doit assurer un équilibre au niveau de la conservation (objectif de zéro perte nette) en plus de répondre aux problématiques particulières et enjeux du milieu. Il s'agit d'un exercice complexe, mais qui fait partie de la démarche du PRMHH.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Le portrait a été réalisé il y a un moment déjà, mais que se passe-t-il entre l'observation sur le terrain par Groupe Hémisphères et le dépôt du PRMHH auprès du MELCC? Par exemple, s'il y a des travaux qui sont faits sur un terrain ou dans un milieu humide entre temps.	M. Lemieux indique que si des travaux se déroulent dans des MHH sur le territoire actuellement, des autorisations du MELCC ou des municipalités sont requises. La MRC n'a pas la compétence d'intervenir auprès des citoyens si des travaux illégaux sont réalisés. Au niveau du PRMHH, ce qui peut être fait concernant cette préoccupation sur les interventions dans les MHH, ce sont des actions qui vont vers plus de sensibilisation, d'information et d'inspection sur le terrain.
Q & I 3	
Au niveau de la priorisation des MHH, ma préoccupation est que les MHH qui rendent principalement un service en termes d'approvisionnement en eau, mais peu de services écologiques, seront négligés. À mon avis, ces MHH sont mieux distribués sur le territoire et répondent plus aux besoins en eau que les MHH de grands intérêts. Il est important que ces MHH apparaissent sur les cartes pour ne pas en perdre la trace puisqu'il est tout aussi important de les protéger.	M. Lemieux rappelle que les MHH d'intérêt pour l'approvisionnement en eau seront considérés par l'enjeu « Qualité de l'eau et approvisionnement ». Il est vrai que nous avons certaines limites puisque nous ne connaissons pas tous les MHH sur le territoire. La méthode multicritère permettra de pondérer chacun des critères en fonction de leur importance spécifiquement pour l'Île d'Orléans. M. Sierra précise que la valeur écologique d'un MH est un des intrants pour la caractérisation, mais il y en a d'autres qui seront également pris en considération.
Q & I 4	
Quelle est la définition d'un milieu humide ? Comment vérifier si un milieu humide est présent sur notre propriété ?	Mme Dion explique que les facteurs d'identification d'un milieu humide, selon la définition du MELCC, sont la végétation (prédominance de plantes qui se retrouvent généralement dans les milieux humides) et les sols (rétention d'eau). L'analyse de ces critères et aussi les analyses de sols (en creusant sur le terrain) permet de différencier les différents types de milieux humides (marécage, tourbière, etc.). M. Lemieux rappelle que tous les MH au sens de la Loi sont protégés. Il ajoute que les travaux de Groupe Hémisphères ont permis de faire une validation terrain des complexes MH identifiés par la carte de Canards Illimités Canada qui est reconnue dans le Schéma d'aménagement. Cependant, les travaux ne visaient pas une caractérisation fine de l'ensemble du territoire. Il est donc fort possible que des MH ne soient pas répertoriés par Canards Illimités ainsi que par Groupe Hémisphères. M. Sierra mentionne que pour valider si vos milieux sont répertoriés, le principal outil disponible est la carte interactive sur le site Web de la MRC et ajoute de ne pas hésiter à contacter directement la MRC. Il se peut qu'à l'échelle d'analyse de la MRC (avec les cartes et données disponibles), on ne puisse pas vous dire s'il

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	y a des MH sur votre terrain. Cette identification peut requérir des caractérisations plus poussées.
Q & I 5	
Les membres de la Table œuvrant dans le milieu agricole ont des craintes concernant l'obligation d'« aucune perte nette » du MELCC. À l'intérieur de l'Île c'est envisageable de conserver, mais sur le bord du fleuve il faudrait que d'autres usages soient permis. Ce sera à discuter. Également, plusieurs travaux ont été réalisés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) il y a environ 50 ans afin de mieux égoutter les terres, rendre des terrains accessibles à l'agriculture et d'augmenter la productivité des terres agricoles. La linéarisation des cours d'eau date de cette époque. Pour le secteur agricole, il est important de conserver les accès aux terres agricoles et aux érablières séparées par des milieux humides. Il faudrait aménager les chemins pour ne pas drainer les MH, mais ne pas les empêcher ou les enlever.	Mme Boileau mentionne que ces préoccupations spécifiques pourront être discutées durant l'atelier participatif dans la 2^e partie de la rencontre puisque l'objet de cet atelier touchera aux préoccupations mentionnées. M. Lemieux précise qu'une rencontre aura lieu entre la MRC et des professionnels du MAPAQ puisque ces derniers seront interpellés pour valider que le PRMHH réponde à leurs orientations. Pour assurer « aucune perte nette », la MRC peut soit créer, restaurer, faire une utilisation durable ou encore protéger les MHH. Pour l'instant, la MRC est encore en réflexion puisqu'il y a peu de MHH non-perturbés actuellement sur le territoire. Également, il y a peu d'options de création de MHH à l'Île d'Orléans étant donné le peu d'espace disponible. Donc, afin d'atteindre « aucune perte nette », le statu quo n'est pas possible puisque les perturbations existantes vont modifier les MHH au fil du temps. M. Lemieux rappelle également le défi de la MRC puisqu'il n'y a pas de Plan directeur de l'eau pour le territoire, ce qui fait en sorte que le PRMHH ne pourra pas répondre à l'ensemble des enjeux et des préoccupations énoncés par les parties prenantes puisqu'il y a un manque au niveau de la gouvernance de l'eau sur l'Île d'Orléans.
J'ai des attentes principalement pour discuter de l'approvisionnement en eau (qualité et quantité) et je me sens moins interpellé sur les enjeux de biodiversité, des écosystèmes, d'intégrité des MHH et de maintien des complexes uniques.	M. Sierra mentionne que les enjeux ont été déterminés à la suite des discussions de la Table. Il ne faut pas oublier que certains enjeux comme la biodiversité ou la sauvegarde d'écosystèmes peuvent avoir un impact sur les fonctions écologiques de ces MHH et atteindre d'autres objectifs comme la qualité de l'eau ou l'approvisionnement en eau. Les objectifs sont souvent transversaux.

Mme Boileau remercie les membres et annonce une pause avant le début de l'atelier participatif.

4. Atelier participatif

Mme Boileau explique le fonctionnement des ateliers participatifs et les thèmes abordés, en précisant que les membres participeront à un atelier en trois temps :

1. Discussion en grand groupe sur la vision (état de conservation souhaité sur 10 ans);
2. Sous-groupes sur les objectifs de conservation liés aux quatre enjeux de l'atelier #1;

3. Discussion en grand groupe sur l'enjeu de la gouvernance.

Mme Boileau rappelle que le cadre de l'atelier vise à déterminer les attentes et la vision des parties prenantes quant aux objectifs de conservation.

Les résultats de l'atelier participatif sont présentés à l'Annexe 2. Ils comprennent :

- Les commentaires et propositions concernant la vision pour les 10 prochaines années;
- Les commentaires transcrits par les responsables de l'animation lors des interventions orales des membres issus des sous-groupes sur les objectifs de conservation liés aux enjeux. Les commentaires sont présentés sous forme de tableaux (au lieu de Jamboard) pour faciliter l'organisation de l'information.
- Les commentaires reçus via le sondage de rétroaction.

5. Prochaines étapes

Mme Boileau remercie les membres pour leur participation aux discussions et invite M. Lemieux à présenter les prochaines étapes de la démarche (voir la figure ci-dessous).



M. Lemieux informe qu'un sondage de rétroaction sur cet atelier sera envoyé et invite les membres de la Table à se pencher davantage sur l'enjeu de gouvernance étant donné qu'il fut abordé brièvement durant la rencontre. Par la suite, l'équipe de la MRC rédigera les objectifs finaux au cours des prochains mois et développera la méthode de priorisation et de pondération avec le Groupe Hémisphères.

L'atelier #3 se déroulera à l'automne 2021 afin d'obtenir l'avis de la Table sur la désignation des MHH et par rapport aux engagements de conservation qui seront proposés. Étant donné les délais entre l'atelier #2 et l'atelier #3, la MRC réfléchit à mettre en place des moyens de communication en parallèle pour poursuivre les interactions au cours de l'été.

Mme Boileau remercie les membres pour leur participation.

Annexe 1 — Présentations de la rencontre

**Plan régional des milieux humides et
hydriques (PRMHH)
MRC Île-d'Orléans**

Atelier #2 de la Table de concertation

28 avril 2021

19h à 21h30

Objectifs de la rencontre

- Déterminer les attentes et la vision des parties prenantes quant aux objectifs de conservation

Ordre du jour (proposition)

- 19 h 00 Fonctionnement Zoom et consignes
 Bienvenue (objectifs, déroulement)
- 19 h 10 Approbation du compte rendu et suivis
- 19 h 30 Présentations
 Période de questions et d'échange
- 20 h 10 Pause
- 20 h 15 Ateliers participatifs : commentaires et
 bonifications des objectifs de conservation
- 21 h 20 Prochaines étapes et conclusion
- 21 h 30 Fin de rencontre



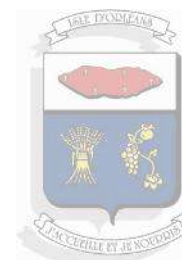
Approbation du compte rendu

- Envoyé le 7 avril 2021
- Pas de modifications formelles demandées sur le compte rendu en amont
- Quelques questions reçues sur l'annexe 3 (questions envoyées à la MRC après l'Atelier #1)



Éléments de suivi – Questions et préoccupations reçues entre les ateliers

- Plusieurs des préoccupations et propositions reçues gagneront à être abordés avec la Table et lors des ateliers participatifs pour nourrir la discussion.
- Elles devancent dans certains cas l'étape où la Table est rendue.
- Il est important d'avancer dans la démarche d'élaboration du PRMHH étape par étape, ainsi les discussions évoluent à un rythme efficace, mais raisonnable.



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Éléments de suivi – Questions et préoccupations reçues entre les ateliers

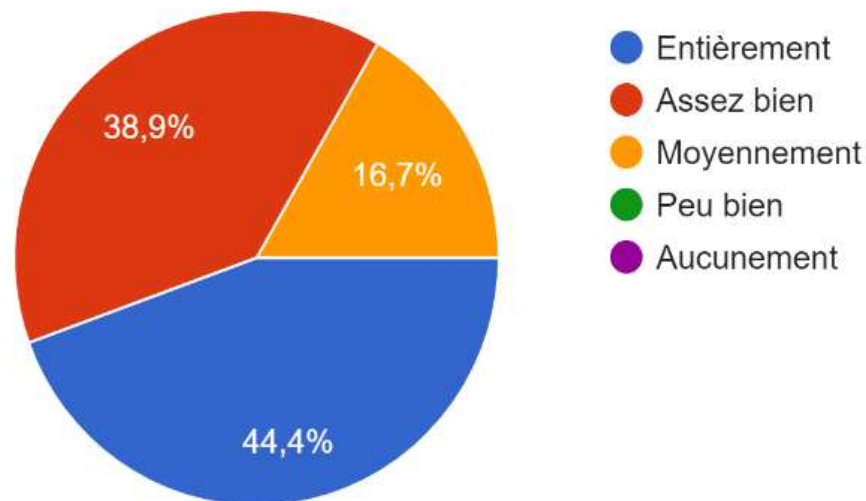
Quelques précisions sur le PRMHH et la méthodologie

- Objectifs et visées précises du PRMHH qui diffèrent de la législation et la réglementation les protégeant
- Situation particulière de l'Île d'Orléans (pas d'OBV, ni de PDE)
- Cartographie des milieux humides : travail à l'échelle de l'Île d'Orléans et non à l'échelle de lots
 - Tous les MHH demeurent protégés par la législation
 - Des actions futures pourraient toutefois préciser la cartographie (à l'échelle d'une municipalité ou d'un projet)



Éléments de suivi – Sondage de rétroaction

- Considérez-vous que le premier atelier sur le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de l'Île d'Orléans en mode virtuel s'est bien déroulé?



Éléments de suivi – Sondage de rétroaction

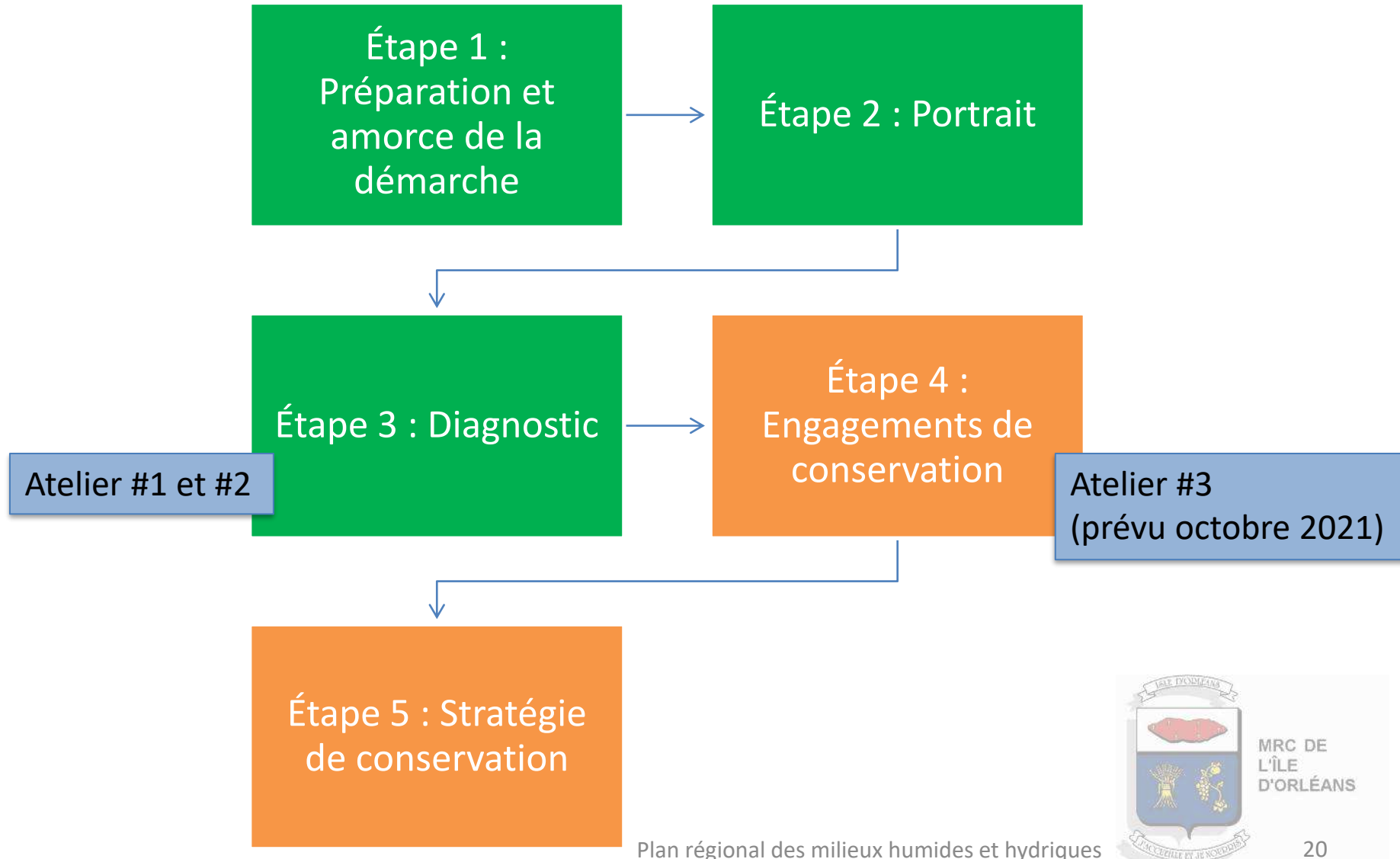
- Selon vous, outre le partage d'information via le page web de la MRC et le journal, quels mécanismes et moyens doivent être mis en place pour permettre au public de commenter ou participer à l'élaboration du PRMHH en parallèle des travaux de la Table de concertation?
 - Partenaires d'information et de sensibilisation (ZIPCA, UPA, G3E, etc.)
 - Utilisation des médias sociaux
 - Contact auprès de la MRC possible en tout temps



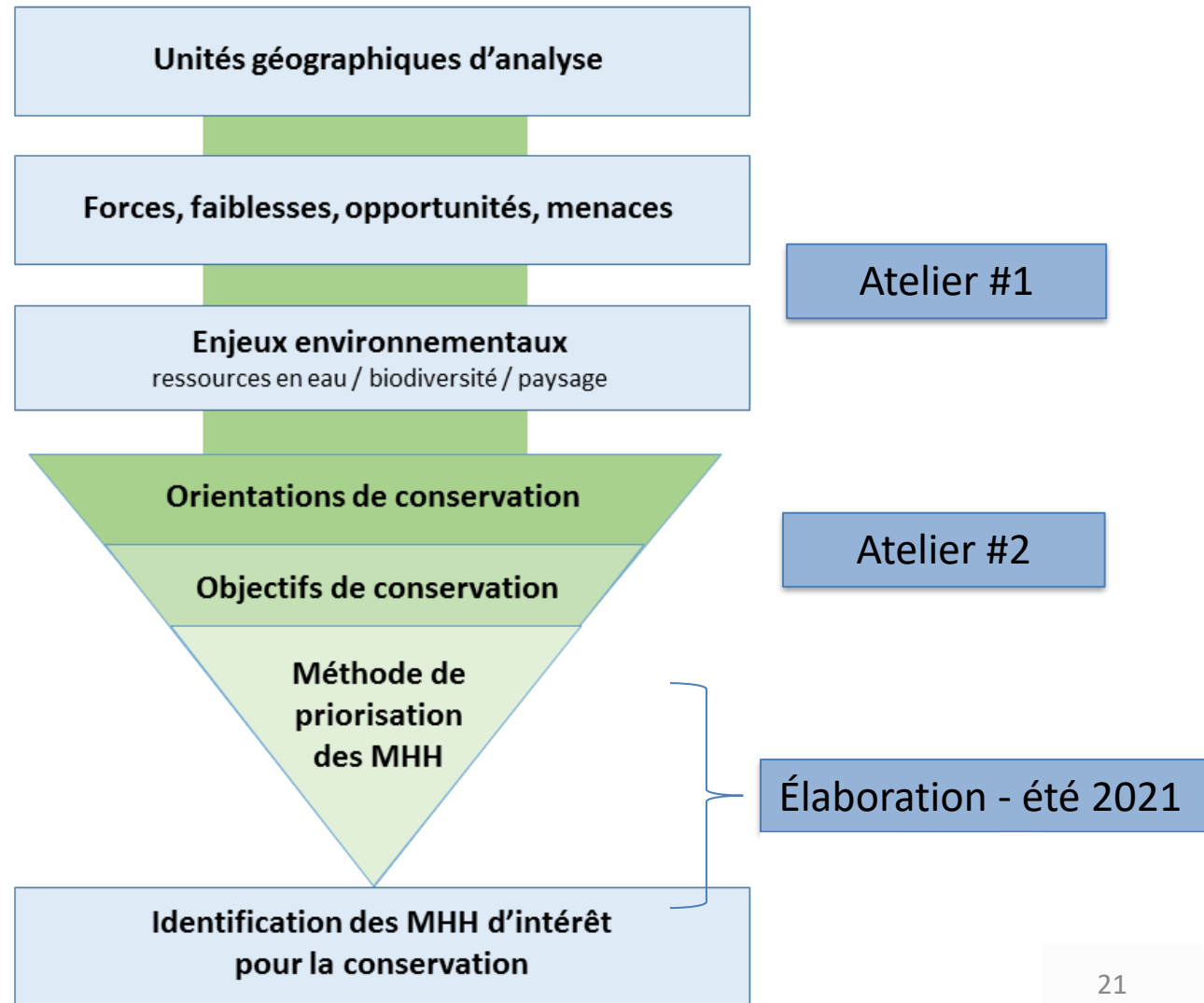
An aerial photograph of a rural landscape. In the foreground, there are green fields, a dirt road, and several small buildings, including a cluster of white cylindrical structures. The middle ground shows a mix of green and brown fields, with a small village or farmstead visible. In the background, there are rolling hills and a large body of water under a clear sky. A semi-transparent rectangular box is overlaid on the middle ground, containing the text "Présentation principale" in a dark blue, sans-serif font.

Présentation principale

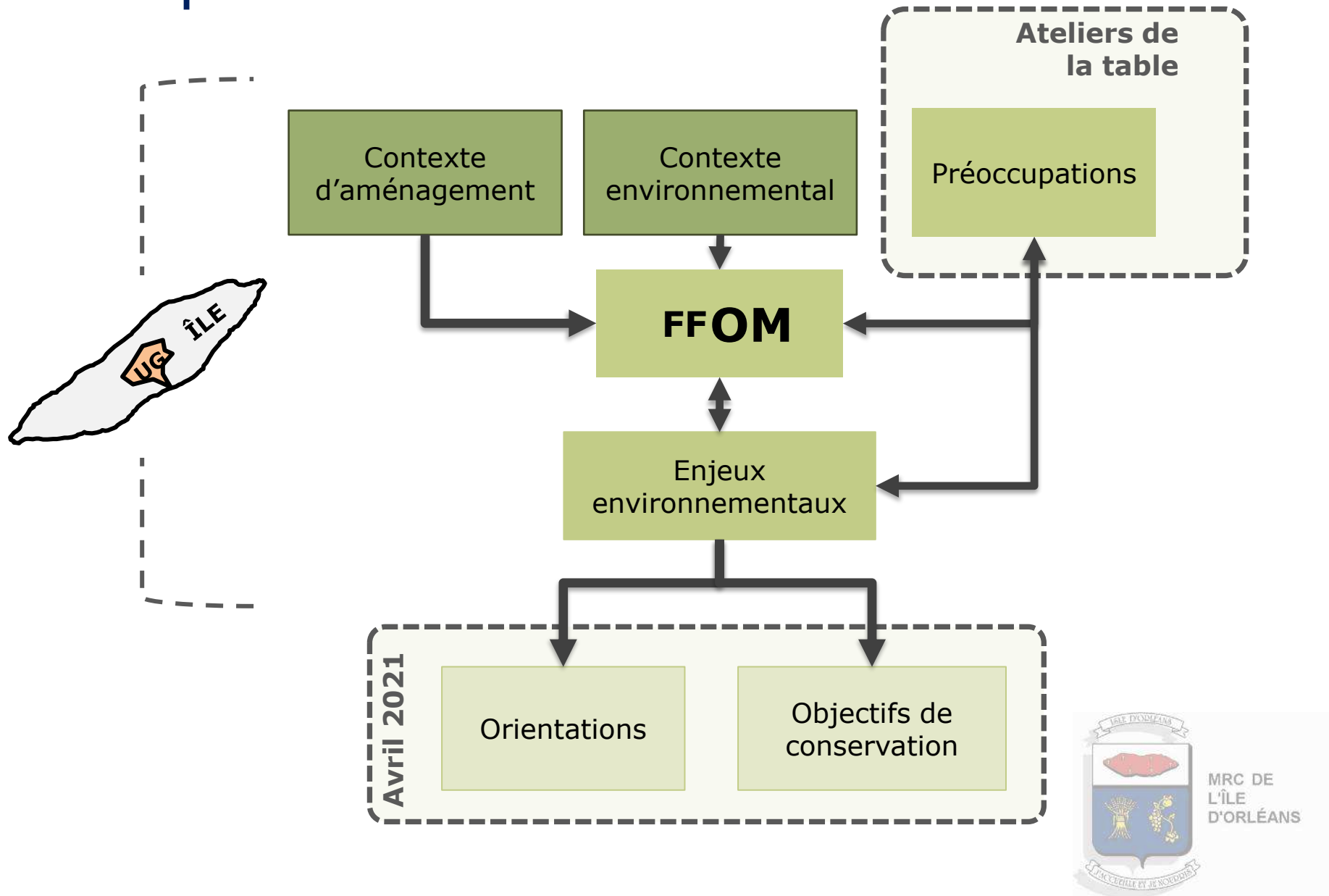
Étapes d'élaboration du PRMHH



Étape 3 : Diagnostic

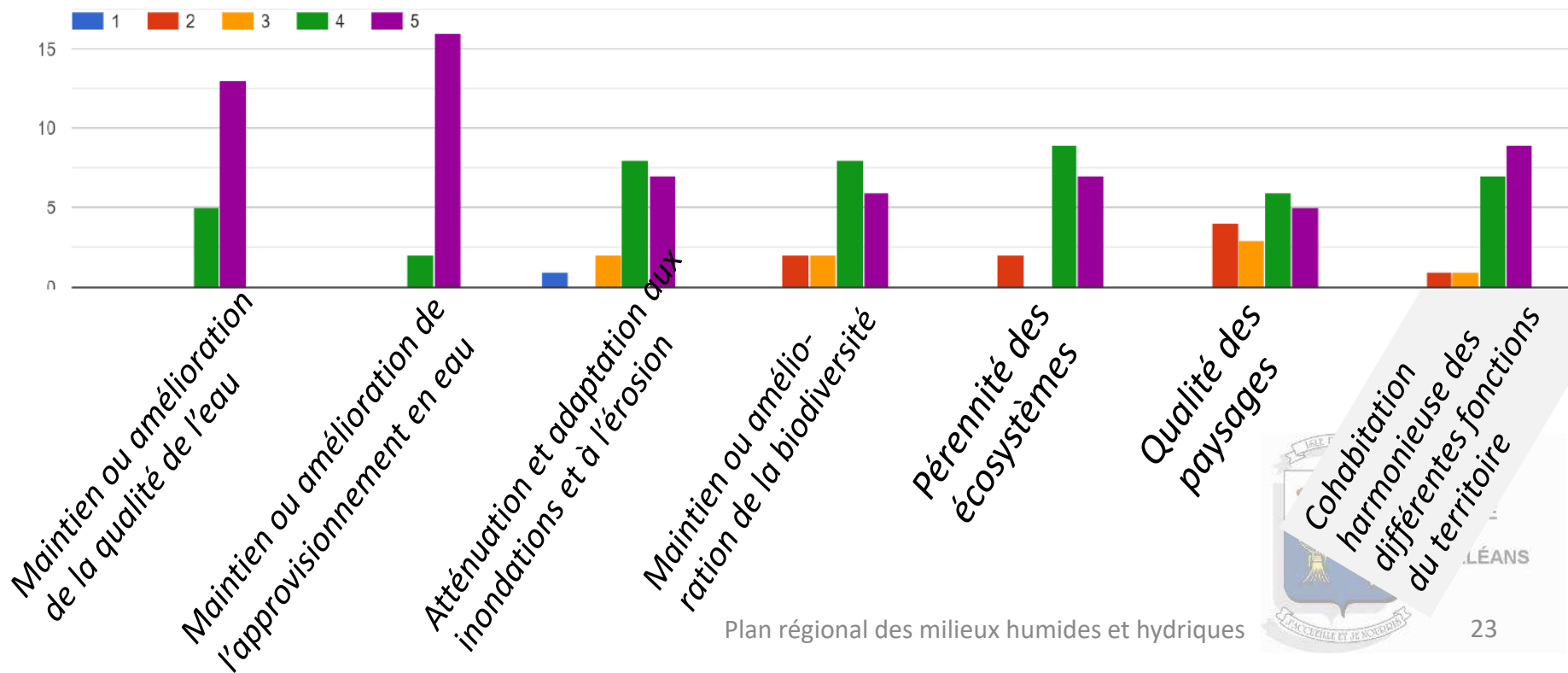


Étapes en cours et réalisées



Enjeux environnementaux et préoccupations (suivi atelier #1)

- Sur une échelle de 1 à 5, pouvez-vous qualifier l'importance des enjeux environnementaux qui ont été présentés lors de la rencontre (1 étant "peu prioritaire" et 5 "très prioritaire")

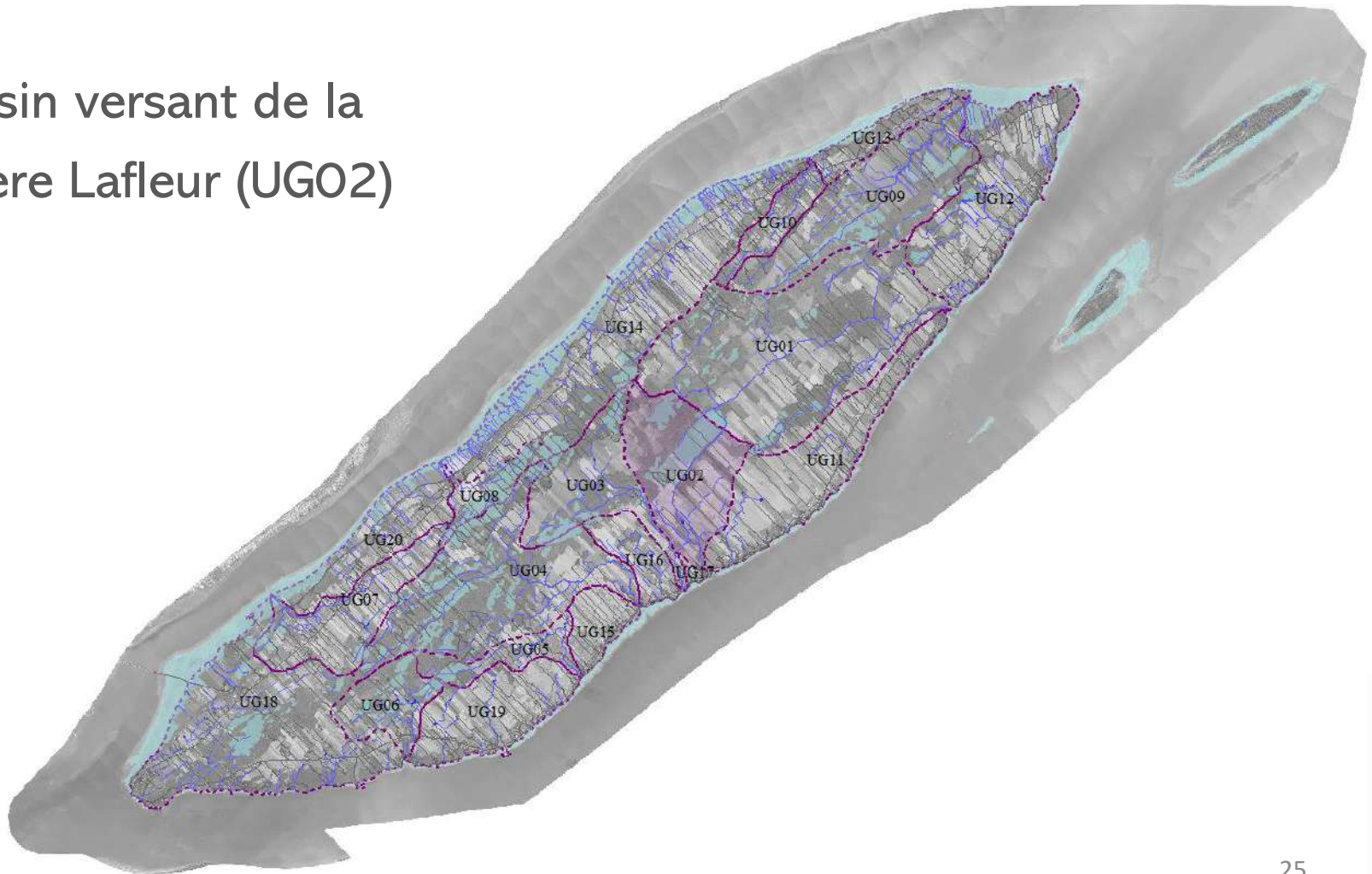


Enjeux environnementaux répertoriés

- Qualité de l'eau et approvisionnement
- Inondation et érosion
- Biodiversité et écosystème
- Paysage et cohabitation harmonieuse

Exemple d'analyse à l'échelle d'une unité géographique (UG)

Bassin versant de la
rivière Lafleur (UG02)



Exemple d'analyse à l'échelle d'une unité géographique (UG)

Bassin versant de la rivière Lafleur (UG02)

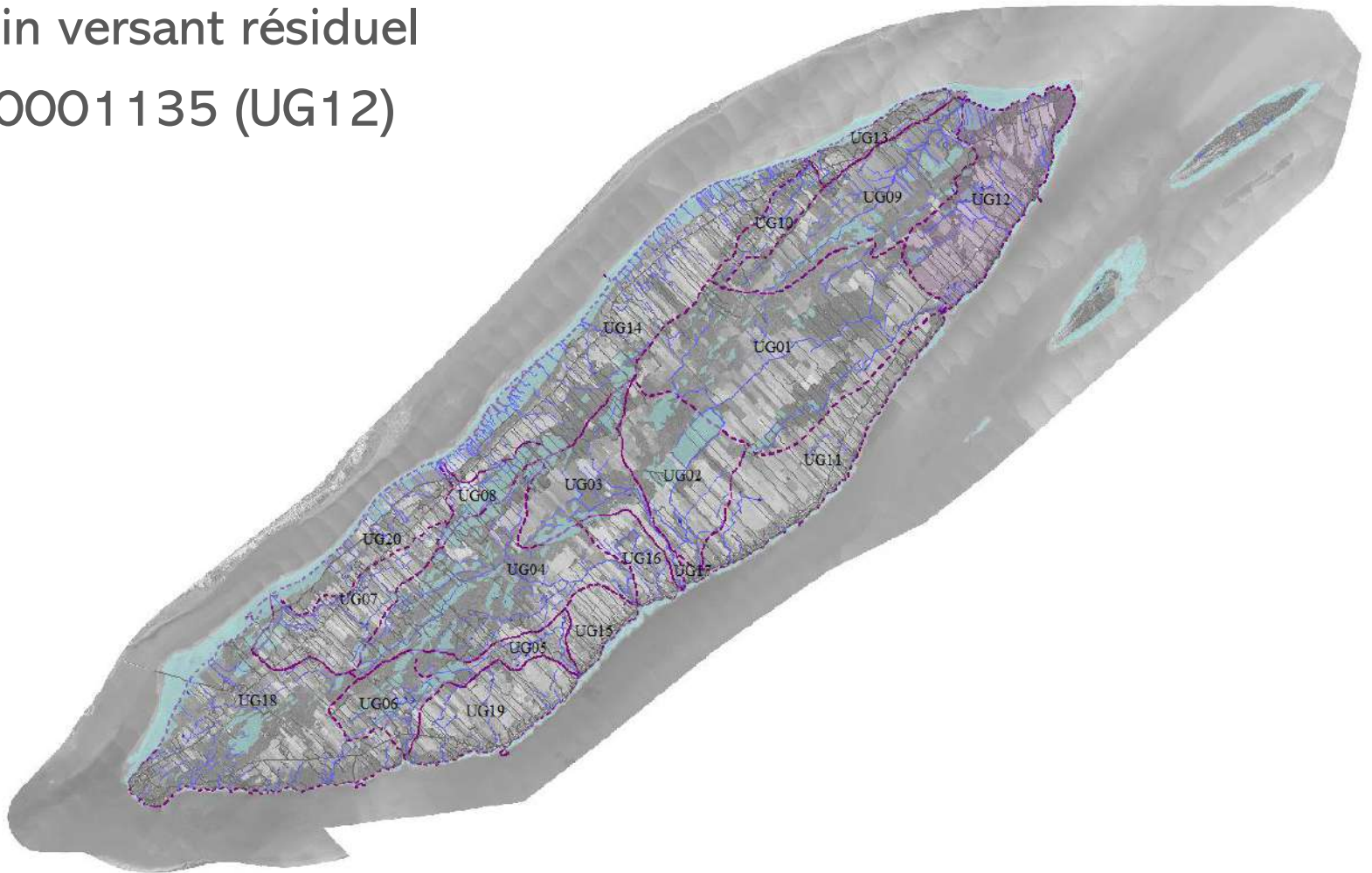
Forces Qualité de l'eau et approvisionnement Inondations et érosion Biodiversité et écosystèmes Grande tourbière boisée avec quelques zones ouvertes. Milieu quasi unique sur l'île Paysages et cohabitation harmonieuse	Opportunités Qualité de l'eau et approvisionnement Inondations et érosion Biodiversité et écosystèmes Paysages et cohabitation harmonieuse
Faiblesses Qualité de l'eau et approvisionnement Inondations et érosion Biodiversité et écosystèmes Bandes riveraines déficientes Paysages et cohabitation harmonieuse	Menaces Qualité de l'eau et approvisionnement Inondations et érosion Biodiversité et écosystèmes - Drainage dans les tourbières 35 % des milieux humides traversés par des chemins Paysages et cohabitation harmonieuse



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Exemple d'analyse à l'échelle d'une unité géographique (UG)

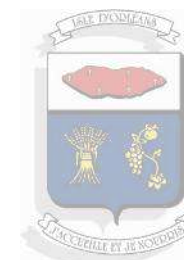
Bassin versant résiduel
90000001135 (UG12)



Exemple d'analyse à l'échelle d'une unité géographique (UG)

Bassin versant résiduel 9000001135 (UG12)

Forces Qualité de l'eau et approvisionnement Inondations et érosion Biodiversité et écosystèmes Paysages et cohabitation harmonieuse Point de vue d'intérêt sur le fleuve et la rive-sud	Opportunités Qualité de l'eau et approvisionnement Inondations et érosion Travail fait par la municipalité de Saint-François pour préparer des plans de gestion de l'érosion avec une vision d'ensemble (caractérisation de la rive avec plan d'intervention ciblé). Biodiversité et écosystèmes Paysages et cohabitation harmonieuse
Faiblesses Qualité de l'eau et approvisionnement Inondations et érosion - On ne retrouve plus les trois étages du littoral (littoral supérieur, moyen et inférieur) sur de bonnes sections de la rive sud. Biodiversité et écosystèmes - Milieux humides représente entre 5% et 10% de l'UG - Bandes riveraines déficientes Paysages et cohabitation harmonieuse	Menaces Qualité de l'eau et approvisionnement Inondations et érosion - Milieu riverain habité sensible l'augmentation des grandes marées - Inondation (perte de terrain) - Le couvert de glace moins important protège moins efficacement la rive Biodiversité et écosystèmes Paysages et cohabitation harmonieuse



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Vision de conservation



Éléments de la Table

(Sondage rétroaction atelier #1)

Une conservation utilitaire et environnementale

- Utilitaire en visant les milieux humides et hydriques qui ont **un impact sur la qualité et quantité de l'eau**
- Environnementale en visant la **préservation des différents types de milieux** humides et hydriques de l'île d'Orléans afin de préserver les espèces fauniques et floristiques de l'île
- **Aucune perte nette additionnelle** de milieu humide
- Équilibre entre les gains et les pertes équitable autant pour le développement des activités agricoles que pour les autres activités urbaines

Éléments du SADR

- Protéger les milieux sensibles, tels que les boisés, les milieux humides, les cours d'eau de l'île d'Orléans et en particulier le fleuve Saint-Laurent
- Assurer une qualité et une disponibilité de l'eau potable
- Contribuer à la sauvegarde et au rétablissement des espaces menacés et vulnérables
- Maintenir l'intégrité des écosystèmes
- Augmenter nos connaissances des MHH

Orientations et objectifs de conservation des MHH



Orientation

- Détermine les pistes d'action qui contribueront à préserver les forces ou à résoudre les faiblesses qui touchent un enjeu donné.

Objectif

- Détermine l'état de conservation souhaité en proposant des cibles à atteindre
- Souvent précisés à l'aide de seuils, d'une localisation géographique et d'un échéancier

Méthode de priorisation et identification des MHH d'intérêt pour la conservation



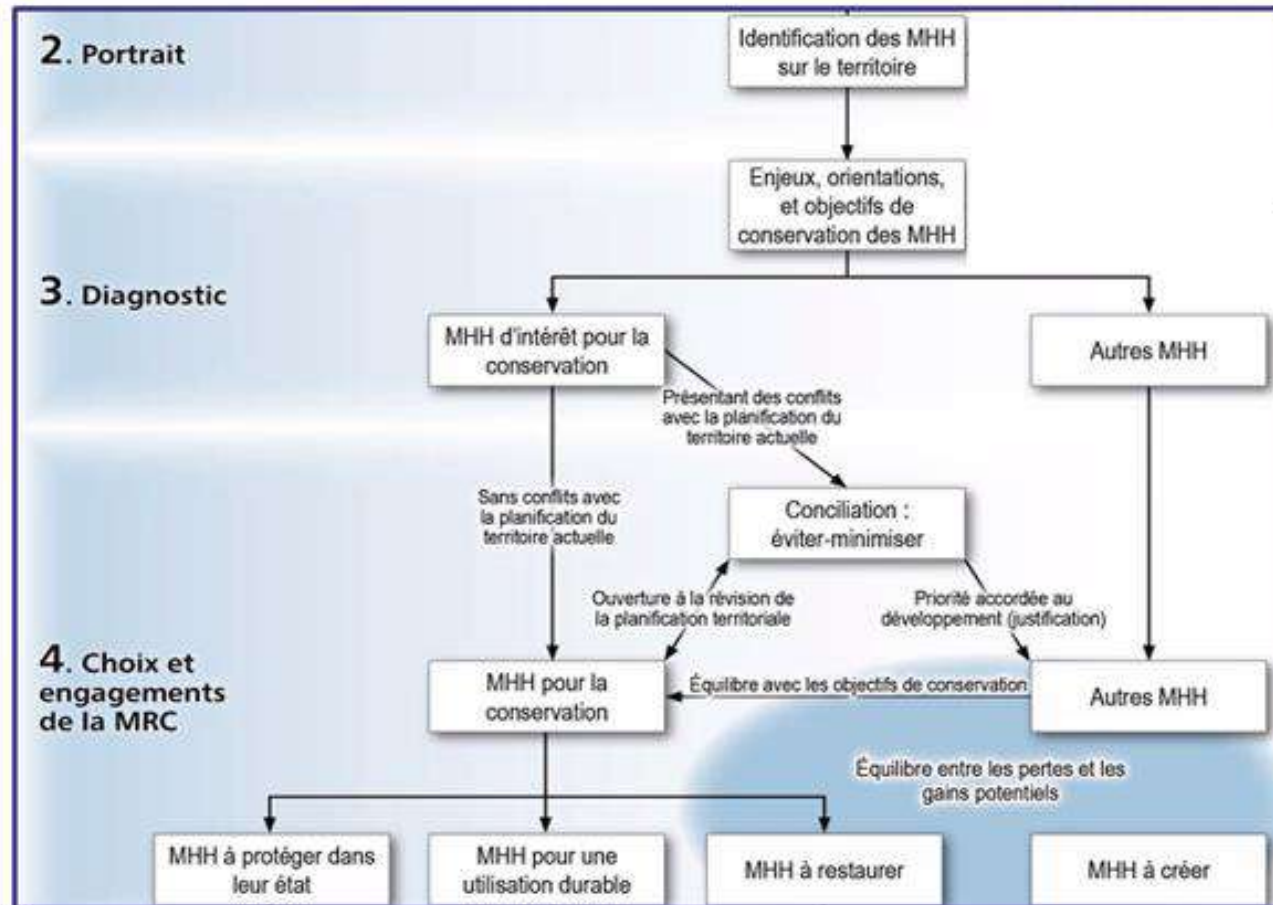
Élaboration -
été 2021

- Établir une méthodologie de priorisation
- Prioriser les milieux d'intérêt selon leur état et leurs fonctions écologiques
- Ils peuvent être sélectionnés pour le maintien d'un attrait sur le territoire ou pour leur rôle atténuateur
- Répondre à la vision et aux objectifs visés

Résultat souhaité
=
**Identification des MHH
d'intérêt pour la conservation**

Il est possible que le résultat révèle d'éventuelles problématiques entre la conservation des MHH d'intérêt et les intentions de développement envisagées.

Identification des MHH d'intérêt



Source: Présentation du MELCC

Les 3 principes:

- Favoriser l'atteinte du principe d'aucune perte nette
- Gestion cohérente par bassin versant
- Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques

Démarche attendue par le MELCC

- Élaborer les orientations et les objectifs à partir des constats de l'analyse des FFOM.
- Établir l'état de conservation souhaité pour les dix prochaines années.
- Déterminer des valeurs seuils de conservation selon la littérature ou en fonction des impacts cumulatifs recensés sur le territoire.
- Mettre en valeur les fonctions écologiques de MHH recherchées pour l'atteinte du résultat.
- Synthétiser dans un tableau les orientations et les objectifs de conservation par unité géographique.

Unité géographique	UG01 et UG02
Enjeu	Biodiversité et écosystèmes
Préoccupation	Intégrité des MHH uniques
Orientation	Maintenir l'intégrité des milieux humides et hydriques d'intérêt et limiter l'impact des activités humaines
Secteurs visés	CMH105
Objectifs	Maintenir ou améliorer les complexes uniques sur l'île dont la valeur écologique est élevée ou très élevée
Actions	Créer de nouvelles affections au sein de l'affection de conservation actuelle (Porteur = MRCIO)
Indicateur de suivi	Valeur écologique du complexe Quantité de chemin forestier

An aerial photograph of a rural landscape. In the foreground, there are green fields, a dirt road, and several small buildings, including a cluster of white cylindrical structures. The middle ground shows a mix of green and brown fields, with a small village or farmstead visible. In the background, there are rolling hills and a large body of water under a clear sky. A semi-transparent rectangular box is overlaid on the middle ground, containing the word "Atelier" in a dark blue, sans-serif font.

Atelier

Fonctionnement

- Un premier temps en grand groupe sur la vision (état de conservation souhaité sur 10 ans)
- Un deuxième temps en sous-groupes sur les objectifs de conservation liés aux 4 enjeux de l'atelier #1
- Un troisième temps en grand groupe sur l'enjeu de la gouvernance

	Temps	Éléments abordés	Échelle
15 min	1	Vision	Table
40 min	2	Objectifs à l'échelle de l'Île d'Orléans	Sous-groupes
15 min	3	Enjeu de la gouvernance	Table

Pour un bon fonctionnement

1. On reste dans le cadre de l'atelier : **déterminer les attentes et la vision des parties prenantes quant aux objectifs de conservation**
2. Partager le temps de parole, pour que tout le monde puisse s'exprimer
 - On ajoute de nouvelles idées
 - Utiliser la fenêtre de conversation au besoin
3. Respecter les idées des autres et le processus convenu ensemble

Vision pour les 10 prochaines années

Une conservation utilitaire et environnementale

- Utilitaire en visant les milieux humides et hydriques qui ont un impact sur la qualité et quantité de l'eau
 - Assurer que l'équilibre entre les gains et les pertes soit équitable autant pour le développement des activités agricoles que pour les autres activités urbaines.
 - Assurer une qualité et une disponibilité de l'eau potable
 - Aucune perte nette additionnelle de milieu humide
- Environnementale en visant la préservation des différents types de milieux humides et hydriques de l'île d'Orleans afin de préserver les espèces fauniques et floristiques de l'île
 - Protéger les milieux sensibles, tels que les boisés, les milieux humides, les cours d'eau de l'île d'Orléans et en particulier le fleuve Saint-Laurent
 - Contribuer à la sauvegarde et au rétablissement des espaces menacés et vulnérables

Enjeu A



Orientation

- Objectifs

1. Pistes d'action concrètes

Est-ce que les orientations répondent à la vision?

Est-ce que les objectifs sont trop ou pas assez ambitieux?
Sont-ils assez précis (cibles à atteindre et localisation)?
Certains devraient-ils être priorités au détriment d'autres (phases)?

Exemples seulement pour appuyer la réflexion sur les objectifs.
Pas à commenter/décider aujourd'hui.

Gouvernance de l'eau



Perfectionner
et améliorer
la
gouvernance
des milieux
humides et
hydriques



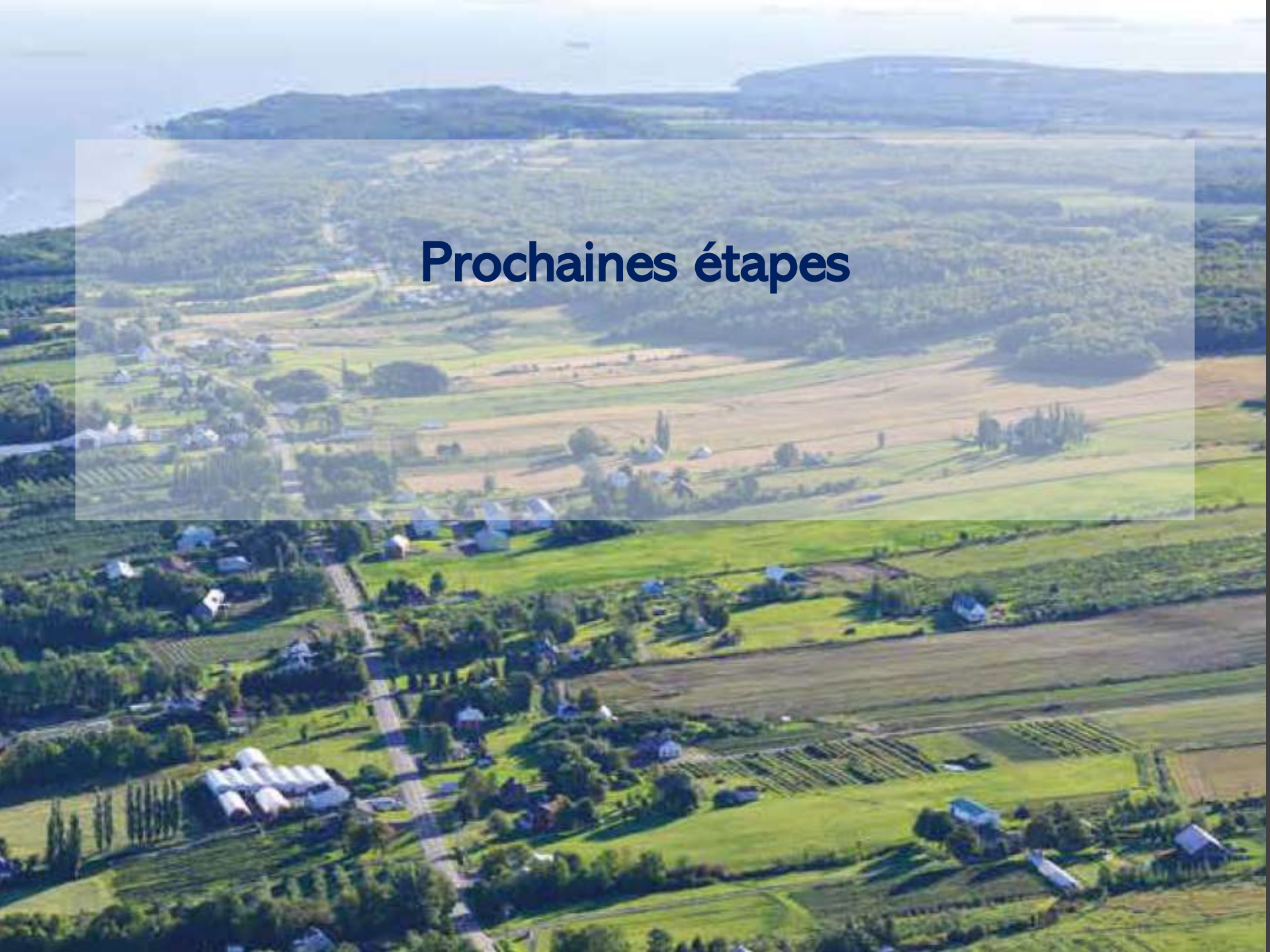
- Assurer une application uniforme de la réglementation en vigueur
- Améliorer les connaissances concernant les besoins totaux d'approvisionnement de la ressource eau pour l'ensemble des usagers
- Compléter l'étude de caractérisation simplifiée à l'échelle de l'île
- Perfectionner nos connaissances concernant l'impact des bassins d'irrigation sur la quantité et la qualité de l'eau
- Augmenter les campagnes de sensibilisation concernant la protection des milieux humides et hydriques
- Bonifier les leviers d'innovation dans le secteur agricole
- Maintenir la concertation des parties prenantes



1. Engagement des municipalités à appliquer de manière uniforme des normes applicables aux MHH (Porteur = municipalité)
2. Réaliser une étude concernant les besoins d'approvisionnement en eau (Porteur = MRC)
3. Réaliser une étude sur les bassins d'irrigation (Porteur = MRC, UPA, ?)
4. Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation (Porteur = OBNL)
5. Mettre en place un comité de suivi permanent

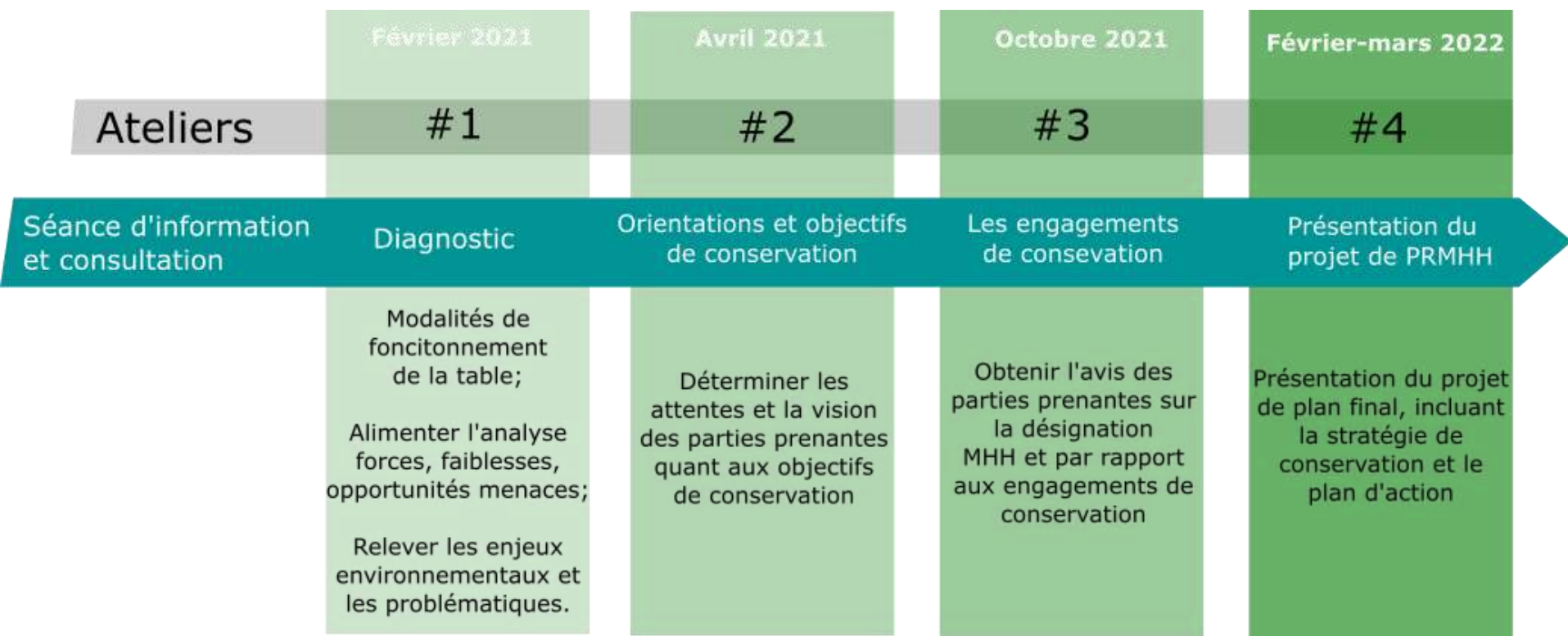


MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

An aerial photograph of a rural landscape. In the foreground, there are green fields, a dirt road, and several small buildings, including a cluster of white cylindrical structures. The middle ground shows a mix of green and brown fields, with a small village or farmstead visible. In the background, there are rolling hills and a body of water under a clear sky. A semi-transparent rectangular box is overlaid on the middle ground, containing the text "Prochaines étapes".

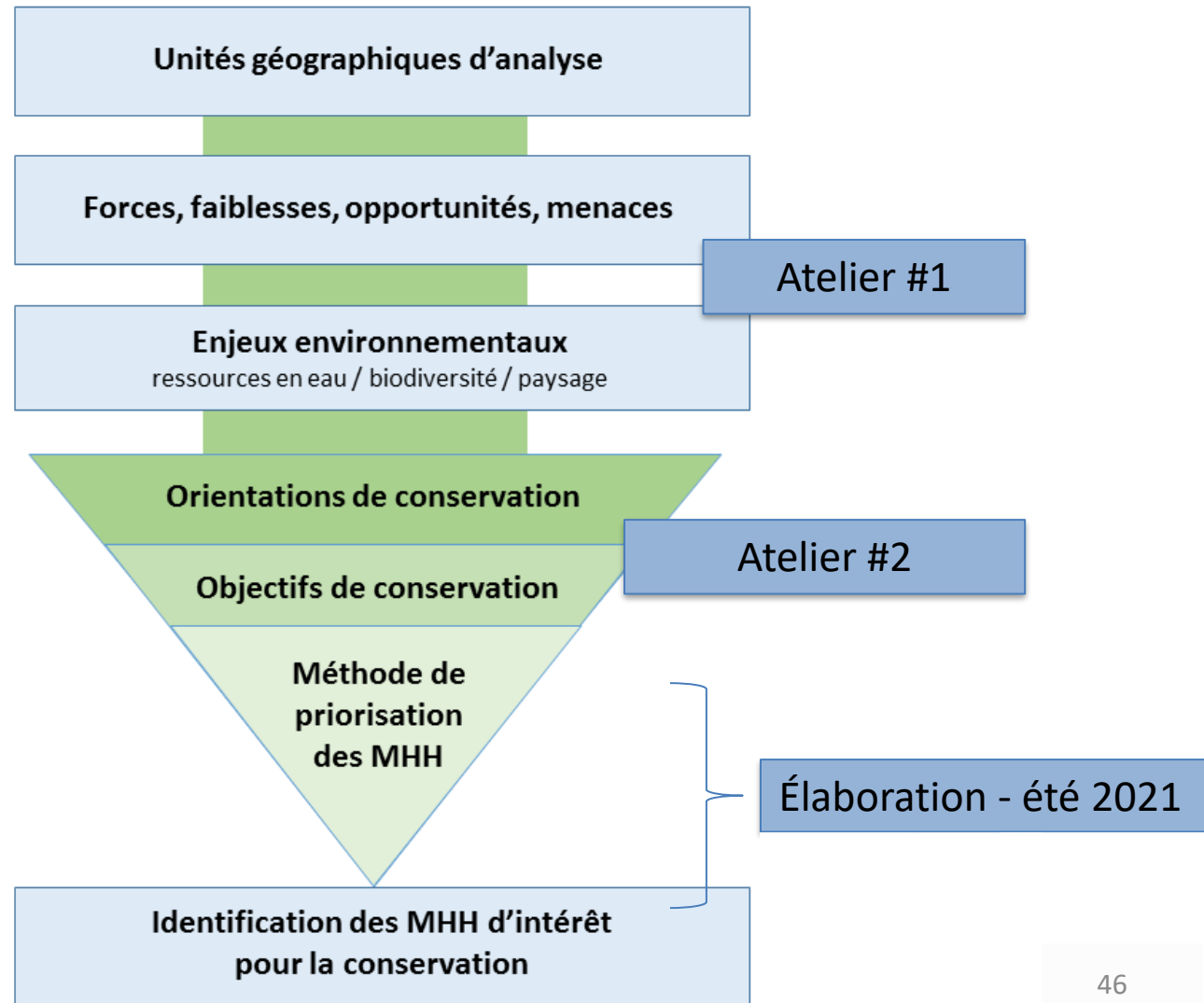
Prochaines étapes

Prochaines étapes



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Prochaines étapes



Conclusion



<http://mrc.iledorleans.com/fra/gestion-du-territoire/plan-regional-des-milieux-humides-et-hydriques.asp>

Portail MRC de l'Île d'Orléans Développement économique Savoir-Faire Île d'Orléans Tourisme Culture et loisirs Plan du site



MRC de l'Île d'Orléans
« J'accueille et je nourris »



 Imprimer

Accueil

Organisation

Services

Culture et patrimoine

Gestion du territoire

- Schéma d'aménagement de la MRC
- Plan régional des milieux humides et hydriques
- Normes et Règlements d'urbanisme
- Schéma de couverture de risques incendie
- Protection de l'environnement et des paysages

Plan régional des milieux humides et hydriques

Ensemble vers un plan concerté pour nos milieux humides et hydriques!



Tel que le requiert la Loi, la MRC de L'Île-d'Orléans entame une démarche pour réaliser son plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Ce plan est un document de réflexion qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) à la planification de la MRC. Ici, sur



Nous sommes disponibles !

**Pour toute question, tout commentaire concernant
l'atelier, la démarche ou les prochaines étapes,
prière de contacter :**

**Simon Lemieux
(418) 829-1011 poste 225
slemieux@mrcio.qc.ca**

Annexe 2 — Résultats finaux des ateliers participatifs

ATELIER 2 – RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ÉMIS LORS DE L'ATELIER PARTICIPATIF

Vision pour les 10 prochaines années

Une conservation utilitaire et environnementale

Utilitaire en visant les milieux humides et hydriques qui ont un impact sur la qualité et quantité de l'eau

Assurer que l'équilibre entre les gains et les pertes soit équitable autant pour le développement des activités agricoles que pour les autres activités urbaines.

Assurer une qualité et une disponibilité de l'eau potable

Aucune perte nette additionnelle de milieu humide

Environnementale en visant la préservation des différents types de milieux humides et hydriques de l'Île d'Orléans afin de préserver les espèces fauniques et floristiques de l'Île

Protéger les milieux sensibles, tels que les boisés, les milieux humides, les cours d'eau de l'Île d'Orléans et en particulier le fleuve Saint-Laurent

Contribuer à la sauvegarde et au rétablissement des espaces menacés et vulnérables

Commentaires / propositions :

- Travailler en continuité de ce qui a été fait jusqu'à présent (travaux de la ZIP Québec-Chaudière-Appalaches notamment).
- Restreindre l'octroi de permis de construction en zone inondable.
- Importance d'assurer une qualité et une quantité d'eau potable disponible, surtout en lien avec des développements résidentiels récents qui ont des effets sur le niveau de la nappe phréatique.
- La vision vise le minimum, on devrait se donner une vision plus ambitieuse afin de restaurer les erreurs du passé en lien avec les milieux humides (MH) et bandes riveraines. Important d'incorporer une notion de restauration.
- On devrait viser au-delà d'« aucune perte nette » en visant plutôt « aucune perte » puisque compenser en créant de nouveaux MH est très difficile selon la littérature. On doit conserver et protéger minimalement les MH déjà présents sur l'Île d'Orléans et concentrer les efforts de restauration et d'amélioration sur les MH de grands intérêts.
- Ambitieux à l'Île d'Orléans de vouloir protéger le fleuve St-Laurent. La qualité de l'eau ne dépend pas seulement de l'Île d'Orléans.

Commentaires issus du sondage de rétroaction :

- Certains parlent de réparer les erreurs du passé, ça remonte jusqu'où dans le temps ? ça peut aller jusqu'à faire déménager tous les gens qui ne sont pas des premières nations et détruire tous les bâtiments.
- Très gros défi, un juste équilibre pour tous les groupes impliqués. Importance de l'éducation et de la sensibilisation.

Enjeu A



Orientation

• Objectifs

1. Pistes d'action
concrètes

Est-ce que les orientations
répondent à la vision?

Est-ce que les objectifs sont trop ou
pas assez ambitieux?
Sont-ils assez précis (cibles à atteindre
et localisation)?
Certains devraient-ils être priorisés au
détriment d'autres (phases)?

Exemples seulement
pour appuyer la
réflexion sur les
objectifs.
Pas à
commenter/décider
aujourd'hui.

Les tableaux des pages suivantes présentent les commentaires et propositions liés aux orientations et objectifs proposés lors de l'Atelier #2 (sections en blanc).

Les objectifs ayant fait l'objet d'un plus grand nombre de commentaires lors des échanges de l'atelier participatif ont été identifiés par un astérisque (*) dans les tableaux.

Qualité de l'eau et approvisionnement

ORIENTATION



Garantir une quantité
suffisante pour l'ensemble des
usagers

- Orientation importante.
- Doute par rapport à la capacité des milieux humides et hydriques (MHH) au niveau de l'apport en eau vs orientation de garantir une quantité suffisante.
- Acquérir des connaissances sur les quantités et les mouvements d'eau - Devrait être examiné pour aider à ajuster/mettre à jour les mesures.

OBJECTIFS



- Conserver les milieux humides ayant des fonctions écologiques en lien avec la capacité de rétention *
- Restaurer les milieux humides en tête de bassins versants

Conservation des MH :

- Conservation de tous les MH, peu importe leur qualité. Ne pas limiter la quantité à protéger.

Rétention de l'eau de pluie / irrigation :

- Réintroduire des MH ou des bassins d'irrigation afin de retenir l'eau lors de fortes précipitations
- Recherche en cours – Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), présentation de l'étude à la Table ?
- Eaux de ruissellement ne peuvent pas être stockées pour l'irrigation (dans des contenants). La récupération de l'eau de pluie est envisageable pour les citoyens, pas pour les agriculteurs.
- Explorer les nouvelles techniques d'irrigation basse pression (qui réduise les besoins en eau) et goutte-à-goutte.

Sensibilisation :

- Poursuivre les efforts de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau et de ses effets sur la nappe phréatique. Aller plus loin au besoin (éducation). Par exemple, dans le guide du nouvel arrivant: gestion de l'eau potable avec un puits.

Réseau d'aqueduc :

- Réfléchir à l'option de l'aqueduc pour régler le problème de l'approvisionnement / défi (nappe phréatique pas assez puissante pour permettre un réseau d'égouts).

Tête de bassins versants :

PISTES D' ACTIONS



1. Programme pour la restauration/création des milieux humides identifiés (Porteurs = MRC, RLIO, OBNL, UPA, ?)
2. Programme de suivi de l'état des bandes riveraines (Porteur = MRC)
3. Programme de suivi de la qualité de l'eau et tests (Porteur = MRC)
4. Sensibilisation et conservation volontaire concernant les MH et les fonctions écologiques (Porteur = OBNL)
5. Création d'une bande de protection applicable aux MH (Porteurs = MRC et Municipalité)
6. Augmentation de la largeur des bandes de

Protéger et améliorer la qualité de l'eau de surface et souterraine	- Les efforts investis en tête de bassins sont beaucoup plus efficaces en termes d'impacts sur le milieu (étude Ouranos). Commentaires issus du sondage de rétroaction : - Les besoins des agriculteurs vont doubler, quels sont les vrais moyens pour capter l'eau ? - Est-ce que les étangs localisés stratégiquement pourraient être efficaces pour récupérer les eaux de ruissellement et servir à l'irrigation ? - Est-il possible de mesurer la consommation journalière d'eau potable sur l'Île d'Orléans ? La consommation est moins élevée que pour des réseaux d'aqueduc parce que chacun est responsable de son eau. Cela nous permettrait de mieux évaluer les effets sur le niveau de la nappe phréatique. • Conserver les milieux humides ayant des fonctions écologiques en lien avec la filtration des nutriments et des contaminants • Conserver l'intégrité des bandes riveraines naturelles (cours d'eau) * • Restaurer les bandes riveraines dégradées (cours d'eau) • Diminuer la concentration de contaminant - Très grande importance associée à la conservation des bandes riveraines. Restauration des bandes riveraines dégradées : - Besoin de faire un inventaire afin de cibler. - Manque de connaissances qui constitue une lacune puisque c'est difficile de cibler par laquelle commencer. Impacts pour les agriculteurs : - Déjà des projets de l'UPA pour des bandes riveraines élargies (ex.: les flags). - Il faut penser aux "impacts" reliés pour les propriétaires : l'entretien leur revient, souvent la bande riveraine est le bout de champ et donc limite l'espace pour retourner la machinerie. Règlementations (municipalités) : - On ne sait pas si les MHH se porteraient bien avec le simple fait de respecter la réglementation de base. - Comment intégrer la notion de respect de la réglementation dans le PRMHH de l'IO? Ou la connaissance/existence de la réglementation.
---	---

protection de tel cours d'eau

7. Interdiction des déblais/remblais dans un MH (Porteur = Municipalité)

Inondations et érosion

ORIENTATION



OBJECTIFS



PISTES D'ACTIONS



Assurer la sécurité de la population et des biens dans les secteurs à risques d'inondation	• Stabiliser les rives de la Rivière X * • Réduire la vulnérabilité des rives à tel endroit * • Restaurer les bandes riveraines dégradées (cours d'eau)	1. Programme pour la restauration des bandes de protection riveraines (Porteurs = MRC, RLIO, OBNL, UPA, ?) 2. Élaboration d'une stratégie d'ensemble pour la stabilisation des rives du fleuve du côté sud de l'Île (Porteur = MRC)
- Inondations moins prioritaires; quelques sections de routes préoccupent, mais sans plus.	Stabilisation des berges : - Travailler la stabilisation des berges à l'échelle de l'Île d'Orléans (et non à petite échelle). - Actions déjà en cours notamment à Saint-François. Changements climatiques/risques d'inondations : - Prise en compte des changements climatiques (grosses marées, etc.) qui justifie de s'attarder à la question des risques d'inondations. - Vision à long terme très importante.	
Assurer la sécurité de la population et des biens dans les secteurs à risque d'érosion	• Conserver l'intégrité des rives en bordure du fleuve St-Laurent • Renaturaliser les rives en bordure du fleuve St-Laurent*	
	- Problèmes d'érosion sur toute l'Île, et non seulement pour un ou des secteurs en particulier. - Défi lié à la re-naturalisation vs proximité des résidences par rapport aux rives (coexistence des objectifs). - La circulation des navires ajoute des problèmes d'érosions. - Effets du dragage dans le fleuve : comment les prendre en compte.	

Biodiversité et écosystèmes

ORIENTATION



Maintenir l'intégrité des milieux
humides et hydriques d'intérêt et
limiter l'impact des activités
humaines

- Limiter l'impact des activités humaines (suscite une préoccupation par rapport au coût des terres et à la possibilité jadis de pomper l'eau dans les MHH).
- Doit-on vraiment conserver la notion d'« intérêt ». Ne pourrait-on pas considérer que l'ensemble des milieux humides de l'Île d'Orléans sont d'intérêt.

OBJECTIFS



- Protéger les milieux humides abritant des espèces à statut précaire
- Favoriser la protection des milieux humides dont la valeur écologique est élevée et très élevée
- Assurer la préservation des différents types de milieux humides que l'on observe sur l'Île (rareté) *
- Maintenir ou améliorer les complexes uniques sur l'Île dont la valeur écologique est élevée ou très élevée *
- Restaurer les milieux humides perturbés dont la valeur écologique est élevée et très élevée (lien fonction avec écologique)
- Réduire le nombre de chemins forestiers *

Chemins forestiers/agricoles :

- Améliorer le réseau routier pour limiter la fragmentation des milieux (partage de chemins, etc.).
- Défi de maintenir l'accès aux champs vs réduction de chemins - à bien évaluer.
- Comment restaurer sans affecter par exemple les chemins forestiers qui permettent aux agriculteurs de travailler efficacement (ex.: sans faire le tour de l'île pour accéder à leurs terres de l'autre côté).

Connectivité écologique:

- La notion de connectivité écologique est importante. Favoriser la création de corridors écologiques.

PISTES D'ACTIONS



1. Faire connaître les espèces rares et à statut précaire (Porteur = OBNL)
2. Créer de nouvelles affections au sein de l'affection de conservation actuelle (Porteur = MRC)
3. Si on garde ces objectifs = restaurer tel milieu humide
4. Idem = restaurer tel MH en renaturalisant les chemins forestiers qui le perturbent



Table de concertation sur le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de l'Île d'Orléans

- Lien à faire avec les milieux naturels adjacents (dézoomer des MH seulement). Vision globale de l'écosystème, favoriser l'environnement dans son ensemble.

Représentativité des MHH :

- Intégrer la notion de représentativité des MHH qui seront conservés et augmenter la cible pour ne pas se limiter aux MHH de qualité ou de grande qualité.

Espèces à statut précaire :

- Les données concernant les espèces rares et précaires ne sont pas publiques afin d'assurer la protection de ces espèces, donc est-ce une bonne idée de l'inclure dans le PRMHH ?



Paysage et cohabitation harmonieuse

ORIENTATION



Mettre en valeur la richesse des milieux présents sur l'Île d'Orléans

- Enjeu / défi à considérer par rapport aux terres privées vs réseau public / Enjeu de non-respect déjà actuel des terres privées vs achalandage élevé.
- Précision sur les milieux concernés en lien avec l'orientation (MHH vs milieux naturels) / les MHH devraient être considérés prioritairement (et non pas tous les milieux naturels)
- Il y a une compétition pour les terres disponibles (tous les agriculteurs voudraient augmenter leur lopin pour des projets!).
- Conflit d'usage existe-t-il au nord dans les MHH de valeur très élevée?

OBJECTIFS



- Augmenter de X km le réseau des sentiers piétonniers
- Augmenter l'accessibilité *

Éducation et interprétation :

- Manque les objectifs d'éducation, de sensibilisation et d'interprétation.
- Actions de sensibilisation/information via le projet de Ste-Famille (Sentier de la ZIP).

Importance de la planification et consultation des citoyens:

- Attention à vouloir conserver un MH pour les touristes (quels seront les aménagements?) en freinant l'utilisation des terres pour les propriétaires ou l'agriculture en général.
- Bien penser et bien planifier la mise en valeur récréotouristique qui peut se faire pour permettre les autres usages.
- Consultation du milieu à y greffer pour s'assurer de faire des mises en valeur récréotouristiques sensées et respecter les intervenants en place.

Accessibilité :

- Rendre accessibles les milieux naturels pour la plaisance, etc.
- Prendre en compte l'offre existante.

PISTES D' ACTIONS



1. Création d'une affection pour protéger les grands ensembles paysagers
2. Bonification du réseau de sentiers piétonniers
3. Conservation des secteurs boisés (trame verte et bleu)
4. Meilleur contrôle de l'abattage d'arbres dans les zones de conservation
5. Acquisition de terrain pour la conservation
6. Servitudes de conservation

Gouvernance de l'eau

ORIENTATION



Perfectionner et améliorer la
gouvernance des milieux humides et
hydriques

- Appui à la proposition d'implanter une gouvernance de l'eau. Ceci permettra de mieux harmoniser les usages de l'eau et arrimer le tout avec le schéma d'aménagement.

Commentaire issu du sondage de rétroaction :

- J'ai beaucoup d'appréhension lorsqu'on parle d'implanter une gouvernance de l'eau

OBJECTIFS



- Assurer une application uniforme de la réglementation en vigueur
- Améliorer les connaissances concernant les besoins totaux d'approvisionnement de la ressource eau pour l'ensemble des usagers
- Compléter l'étude de caractérisation simplifiée à l'échelle de l'Île
- Perfectionner nos connaissances concernant l'impact des bassins d'irrigation sur la quantité et la qualité de l'eau
- Augmenter les campagnes de sensibilisation concernant la protection des milieux humides et hydriques
- Bonifier les leviers d'innovation dans le secteur agricole
- Maintenir la concertation des parties prenantes

PISTES D'ACTIONS



- Engagement des municipalités à appliquer de manière uniforme des normes applicables aux MHH (Porteur = municipalité)
- Réaliser une étude concernant les besoins d'approvisionnement en eau (Porteur = MRC)
- Réaliser une étude sur les bassins d'irrigation (Porteur = MRC, UPA, ?)
- Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation (Porteur = OBNL)
- Mettre en place un comité de suivi permanent